

Evacuation eau pluviale

Par **francis777**, le **28/01/2021** à **17:33**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison ou le terrain est gorgé d'eaux au moindre Orage. pour solutionner ce problème j'ai réalisé des drains avec comme exutoire mon puisard de 7m3.

Le premier souci étant réglé, j'ai actuellement mon puisard qui peu être saturé lors des fortes pluies... Dans ce cas le trop plein s'écoule le long de mon chemin privé, puis sur un chemin en copropriété avec 6 voisins.

Ma question est : Es que j'ai le droit de laisser s'écouler le trop plein de mes eaux pluviales sur un chemin en copropriété ?

Merci par avance pour vos réponse

Par **LouisDD**, le **28/01/2021** à **21:47**

Bonsoir

Je rappelle que nous ne sommes un forum à vocation étudiante et que nous ne pouvons par conséquent pas remplacer le conseil d'un professionnel, conformément à notre charte.

Bien à vous